BORDEREAU DE TRANSMISSION

Dossier de candidature 2026
Moniteur ou Monitrice de Police municipale aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention

Date d'envoi :

Nom et prénom du candidat :

Collectivité :

Effectifs de la PM :

	Bâtons de défense
Nombre d'agents armés :	

ATTENTION

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Date de réception au CNFPT :

Centre national de la fonction publique territoriale

Mise à jour 22/06/2026

DOSSIER DE CANDIDATURE
à la formation de moniteur ou monitrice de police municipale
aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention

I. Identité de l'agent

PHOTO

❑ MADAME ❑ MONSIEUR

NOM : _____

NOM DE NAISSANCE : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ LIEU : _____ DEPT : _____

ADRESSE PERSONNELLE : _____

CODE POSTAL : _____VILLE : _____

TEL : _____COURRIEL : _____

SITUATION STATUTAIRE : GRADE : _____CATEGORIE : _____

Date de nomination dans la filière PM : ___/___/____ Titulaire diplôme ❑ MIP ou ❑ FTSI

ARMEMENT DE DOTATION OBLIGATOIRE :

❑ **CATEGORIE D de type BATONS (bâton de défense, tonfa, matraque ou tonfa télescopiques)**

II. Identité de la collectivité

COLLECTIVITE de : _____

ADRESSE COMPLETE : _____

CODE POSTAL : _____VILLE : _____

TEL : _____COURRIEL : _____

NOM DU RESPONSABLE FORMATION : _____

TEL : _____COURRIEL : _____

A renvoyer à la **Délégation du CNFPT…….. avant le : …….**

Cadre réservé au CNFPT

Délégation **……** - ordre de priorité de la présente candidature : n°…….. sur……

III. PARCOURS

A remplir par le candidat lisiblement

A. Diplômes et qualifications (scolaire, universitaire, sportif etc.)

Diplômes ou qualifications	Organismes et /ou institutions	Années

B. Expériences professionnelles (retracez ici les principales étapes de votre carrière)

Structures	Emplois	Dates ou durée	Missions principales	Responsabilités	Observations

C. Formations professionnelles suivies en lien avec votre candidature en qualité de moniteur ou monitrice de police municipale aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention et en particulier celles liées aux obligations statutaires (FI, FCO, formation gardes champêtres, …).

Dispositifs préparation concours formation initiale, FCO	**Thématiques (libellés des actions)**	**Organismes et/ou institutions le cas échéant**	**Durées**

D. Motivation de la candidature : quelles sont les raisons qui vous amènent à proposer votre candidature en qualité de moniteur ou monitrice de police municipale aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention ?

Merci de bien vouloir rédiger une lettre de motivation qui sera jointe au dossier.

E. Expérience en qualité de formateur

Avez-vous suivi la formation de moniteur ou monitrice en maniement des armes ? ❑ Oui ❑ Non

Si oui en quelle année ? …….

Avez-vous exercé des fonctions pédagogiques particulières liées à la formation ? (référent professionnel, tuteur…) ❑ Oui ❑ Non

Que retenez-vous de ces expériences ?

Avez-vous déjà animé des séquences de formation ? ❑ Oui ❑ Non
Si oui, merci de compléter le tableau ci-dessous

Domaine (cadre prof. ou hors prof.)	Thématiques (libellés des actions)	Publics (métiers, catégories…)	Années et durées	Organismes (si CNFPT précisez la structure)

Quelles méthodes pédagogiques utilisez-vous ?

Avez-vous participé à une action de professionnalisation de formateur ? ❑ Oui ❑ Non
Si oui, merci de compléter le tableau ci-dessous

Organismes / institutions	Thématiques (libellés des actions)	Années	Durées

Quelle est votre disponibilité pour assurer une fonction de formateur (en y intégrant les réunions pédagogiques obligatoires des formateurs, sans que cela ne présage des temps employés par le CNFPT) ?

Nombre de jours estimatifs / an		**Mobilité géographique** (locale, départementale, régionale, interrégionale, nationale)	

A remplir par le candidat lisiblement

Je soussigné.e,_____Grade_____

De la Collectivité ou de la Police Municipale de _____
Code postal _____

Déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires en vigueur en matière de formation à l'armement des polices municipales et notamment de l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié, et du dispositif de formation de moniteur ou monitrice de police municipale aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention mis en œuvre par le Centre national de la fonction publique territoriale, qui comprend notamment :

Article 7-2 de l'Arrêté du 3 août 2007 modifié :

La formation dispensée en vue de l'obtention du certificat de moniteur de police municipale aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention comprend un enseignement relatif au cadre légal du port et de l'usage de l'arme, aux droits et devoirs des agents de police municipale et à la déontologie du formateur définie par le Centre national de la fonction publique territoriale, un enseignement relatif aux sécurités et aux techniques de manipulation et d'emploi des armes mentionnées au a du 2° de l'article R. 511-12 du code de la sécurité intérieure, un enseignement relatif aux techniques professionnelles d'intervention et un enseignement visant à l'encadrement des séances aux armes mentionnées au a du 2° de l'article R. 511-12 du code de la sécurité intérieure et des séances aux techniques professionnelles d'intervention, à l'organisation des simulations et à la conduite des retours d'expérience.

La durée globale de la formation est de quatre-vingt-dix heures.

La même formation dispensée aux agents de police municipale titulaires du diplôme de moniteur en intervention professionnelle de la gendarmerie nationale ou de formateur en technique de sécurité en intervention de la police nationale comprend un enseignement relatif au cadre légal du port et de l'usage de l'arme, aux droits et devoirs des agents de police municipale ou aux gardes champêtres, à la déontologie du formateur et une appropriation des référentiels de formation aux armes mentionnées au a du 2° de l'article R. 511-12 du code de la sécurité intérieure et aux techniques professionnelles d'intervention définie par le Centre national de la fonction publique territoriale.

La durée globale de la formation mentionnée au précédent alinéa est de trente heures.

A l'issue de ces formations, le Centre national de la fonction publique territoriale délivre un certificat de moniteur de police municipale aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention, valable cinq ans, aux agents dont le niveau d'aptitude est jugé suffisant par le service formateur concerné.

Documents à fournir obligatoirement dans le dossier :

- copie de l'arrêté d'entrée dans un cadre d'emploi de la filière de la Police Municipale ;
- copie de l'arrêté de titularisation ou de prolongation de détachement ;
- copie du dernier arrêté de nomination dans un cadre d'emploi de la filière de la Police Municipale ;
- copie de l'attestation de fin de FIA (fiche d'évaluation et attestation de suivi) ;
- copie des agréments ;
- copie de l'assermentation ;
- copie de l'autorisation préfectorale de port d'une arme mentionnée au a du 2° de l'article R.511-12 du code de la sécurité intérieure (pour les gardes champêtres la copie de l'autorisation préfectorale de port d'une arme mentionnée au a du 2° ; en application des articles R.312-22, R.312-24 et R.312-25 du code de la sécurité intérieure) ;
- copie des attestations justifiant de la réalisant des deux dernières séances d'entraînement pour les armes précitées ;
- certificat médical de moins d'un mois à la date de dépôt du dossier attestant l'absence de contre-indication au port et à l'usage d'une arme mentionnée au a du 2° de l'article R 511-12 du code de la sécurité intérieure ;
- copies des attestations de formations continues obligatoires (FCO) suivies par le candidat, de moins de 5 ans pour les agents de catégorie C, de moins de 3 ans pour les agents de catégorie B ou A à la date de dépôt de candidature ;

- situation administrative ci-après attestant de la position au sein de la filière police municipale depuis 4 ans (2 ans si titulaire du diplôme de MIP de la gendarmerie nationale ou FTSI de la police nationale) au 31 décembre de l'année de la sélection ;
- si MIP ou FTSI, copie du diplôme et preuve de recyclage à jour (avec date de validité) ;
- certificat administratif ci-après autorisant le candidat à exercer une activité accessoire auprès du CNFPT conformément à la réglementation en matière de cumul et dans la limite annuelle fixée par le Conseil d'administration du CNFPT ;
- attestation de formation aux premiers secours (PSC1, SST, autre formation de même nature).

L'ensemble de ces pièces est indispensable pour l'acceptation de l'inscription.
Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Le candidat, M. ou Mme _____

certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies ci-dessus.

Fait à Date Signature

Accord de l'autorité territoriale

La ou le Maire, la Président ou le Président de l'EPCI ou son représentant

Nom et prénom _____

Fonction (si représentant) _____

Désigne M. ou Mme _____ Grade _____

afin de suivre la formation de moniteur ou monitrice de police municipale aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention pour la collectivité de _____

Avis motivé :

A l'issue de cette formation, si l'intéressé.e a obtenu la certification délivrée par le CNFPT, M. ou Mme _____ _____

pourra assurer les séances d'entraînement aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention des agents de sa collectivité.

Elle ou il sera autorisé.e à intervenir pour le compte du CNFPT afin d'encadrer une ou des formations préalables à l'armement aux armes mentionnée au a du 2° de l'article R 511-12 du code de la sécurité intérieure.

Fait à Date Signature et cachet

SITUATION ADMINISTRATIVE DU CANDIDAT
à la formation de Moniteur ou Monitrice de police municipale aux Bâtons et Techniques Professionnelles d'Intervention

Etat de la situation administrative attestant de la position du candidat au sein de la filière police municipale depuis 4 ans (2 ans si titulaire du diplôme de MIP de la gendarmerie nationale ou FTSI de la police nationale) au 31 décembre de l'année de la sélection

NOM de l'agent : **Prénom :**

Grade :

Employeur	Grade	Qualité[1]	Période		Durée (temps complet)	Situation / position[2]
			Date début	Date fin		

Fait à……., certifié exact le …….

Signature et cachet de la collectivité,
La ou le Maire, la Présidente ou le Président de l'EPCI ou son représentant

[1] *Titulaire, stagiaire…*
[2] *Activité, disponibilité, détachement, mise à disposition, congé parental, autres à préciser*